Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 3

Vorwort: Dossier main-d'œuvre étrangère

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P734

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 3 Mars 1970

SOMMAIRE

Dossier main-d'œuvre étrangère — L'initiative populaire contre l'emprise étrangère (« Initiative Schwarzenbach ») et ses conséquences sur l'économie suisse — La physionomie de la Foire suisse d'échantillons 1970 (11-21 avril) — Liste des exposants de Bienne et du Jura bernois — Bibliographie jurassienne

Dossier main-d'œuvre étrangère

C'est le 7 juin prochain que le peuple suisse sera appelé aux urnes pour se prononcer sur l'initiative Schwarzenbach, dite initiative contre l'emprise étrangère. La campagne ne fait que commencer, et l'on n'est pas du tout certain, à l'heure actuelle, de l'issue du scrutin, malgré les propositions de rejet des Chambres fédérales, de la plupart des partis et des organisations ouvrières et patronales. Notre but est de fournir aujourd'hui à nos lecteurs une documentation de base sur l'ensemble du problème et d'indiquer en particulier les effectifs de la main-d'œuvre étrangère dans le Jura.

Pas plus de 10 %

L'initiative Schwarzenbach, si elle était acceptée, chargerait le Conseil fédéral de veiller ce que le nombre des étrangers domiciliés dans un canton ne dépasse pas 10 % de la population suisse. Théoriquement donc, le canton de Berne ne serait pas touché par cette réduction massive, puisque c'est un des huit cantons et demi-cantons qui se situent en dessous de la limite de 10 %, avec Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Fribourg, Appenzell Rhodes-Intérieures et Valais. En réalité, c'est l'économie suisse dans son ensemble qui serait frappée par l'acceptation de l'initiative Schwarzenbach, et même en disposant d'une marge de sécurité lui permettant encore d'accueillir un certain nombre d'étrangers (de 9 à 10 000, dont 6000 travailleurs environ), le canton de Berne pâtirait comme les autres régions de Suisse de la réduction massive de l'effectif des étrangers (quelque 300 000 étrangers, dont 200 000 travailleurs, devraient quitter notre pays).

Les saisonniers

A remarquer que l'initiative Schwarzenbach laisse de côté les saisonniers, mais seulement si ceux-ci ne séjournent pas plus de neuf mois sur douze en Suisse et s'ils n'amènent pas leur famille avec eux. Or on sait

que la durée du travail saisonnier, aujourd'hui, dépasse souvent neuf mois, pour atteindre dix mois, voire davantage. Dans ces conditions, un pourcentage important des saisonniers du bâtiment et de l'hôtellerie — 80 000 sur un effectif global de 149 000 saisonniers en Suisse, selon l'évaluation du Conseil fédéral — tomberaient également sous le coup des prescriptions de l'initiative, à moins qu'ils ne limitent strictement à neuf mois leur séjour annuel en Suisse.

L'adoption de l'initiative Schwarzenbach perturberait gravement notre économie en la privant d'une main-d'œuvre étrangère absolument indispensable, irremplaçable par de la main-d'œuvre indigène, et en laissant vides des places de travail créées au prix, souvent, d'importants investissements. Qui construirait les routes et les logements dont le pays a besoin, qui, dans les catégories d'emplois subalternes notamment, assurerait la production de nos industries d'exportation ?

Des problèmes humains

L'initiative Schwarzenbach a au moins un mérite : celui de nous faire prendre conscience de la dimension du problème et de nous inciter à étudier des moyens acceptables de le résoudre ou de l'atténuer. Il s'agira de faciliter l'assimilation d'une partie de ces étrangers par une politique de naturalisation plus large. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et d'automatisation devront encore être intensifiés pour que notre économie devienne moins tributaire de travailleurs étrangers qui, tout de même, un jour ou l'autre, peuvent nous échapper. Enfin, les problèmes humains devront être examinés avec une plus grande largeur de vues, pour assurer des conditions de logement décentes aux travailleurs étrangers et pour éviter les cas douloureux où les parents, contre leur volonté, se trouvent séparés de leurs enfants, ce qui peut aboutir à la destruction des structures familiales.

Il conviendra d'autre part de trouver les moyens de venir en aide aux communes qui, souvent, ont à résoudre de graves problèmes financiers pour créer les infrastructures (écoles, logements, etc.) nécessaires à l'accueil d'importants effectifs étrangers. A ce sujet, ne serait-il pas indiqué de créer un impôt spécial sur la main-d'œuvre étrangère, qui obligerait les employeurs de tels travailleurs à contribuer dans une mesure équitable aux frais provoqués, pour les collectivités, par l'afflux d'étrangers ?

Les effectifs des étrangers dans le Jura

Nous complétons ce bref aperçu du problème par la publication d'une étude faite par une banque genevoise concernant les conséquences de l'initiative Schwarzenbach sur l'économie suisse ainsi que d'une statistique de la main-d'œuvre étrangère occupée dans le Jura.

Nous publions trois tableaux dans les pages qui suivent :

1. *Travailleurs étrangers occupés à l'année.*
2. *Travailleurs étrangers frontaliers.*
3. *Travailleurs étrangers saisonniers.*

Ces statistiques, établies lors du dernier recensement opéré le 29 août 1969, englobent, par districts et par groupes de professions, la main-d'œuvre étrangère domiciliée et travaillant dans le Jura bernois (à l'exception toutefois, en ce qui concerne le domicile, des frontaliers).

Il convient encore de tenir compte des étrangers domiciliés dans le Jura mais travaillant dans un autre canton. Leurs effectifs sont les suivants :

Districts	
Courtelary	*13*
Delémont	*18*
Franches-Montagnes	*5*
Laufon	*230*
Moutier	*19*
La Neuveville	*40*
soit au total	*325*

L'Office cantonal du travail, qui nous a aimablement communiqué les tableaux que nous publions plus loin, nous fait remarquer qu'il convient d'ajouter aux effectifs cités le relevé des étrangers établis, dont le dernier dénombrement date du 31 décembre 1968. Les chiffres mentionnés ci-dessous se rapportent à toutes les personnes titulaires d'un permis C, donc aussi bien les hommes et femmes que les enfants. Les autorités fédérales, dans leurs publications, admettent généralement que la moitié de ces gens exercent une activité lucrative, ce qui semble à peu près correspondre à la réalité, suivant les données fournies par l'expérience. C'est la raison pour laquelle nous faisons également mention, dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, du 50 % des étrangers avec permis d'établissement :

Districts	*Etrangers établis*	*50 % = travailleurs*
Courtelary	*867*	*434*
Delémont	*873*	*436*
Franches-Montagnes	*116*	*58*
Laufon	*342*	*171*
Moutier	*994*	*497*
La Neuveville	*139*	*69*
Porrentruy	*762*	*381*
Total	*4093*	*2046*

La récapitulation totale des travailleurs étrangers occupés dans le Jura donne donc les chiffres suivants :

Etablis	*2 046*
Occupés à l'année	*9 345*
Frontaliers	*1 838*
Saisonniers	*2 415*
Total	*15 644*

Par district, ce total se répartit de la manière suivante :

Courtelary	*3 128*
Delémont	*3 040*
Franches-Montagnes	*530*
Laufon	*1 986*
Moutier	*3 146*
La Neuveville	*453*
Porrentruy	*3 361*
Total	*15 644*

Il est intéressant de calculer à quel pourcentage de la population suisse correspondent les effectifs d'étrangers (frontaliers et saisonniers exclus) dénombrés dans les districts jurassiens. Nous publions les chiffres suivants sous toutes réserves, car il est difficile d'obtenir avec précision les effectifs de la population suisse à une date récente ; en outre, les chiffres des travailleurs étrangers occupés à l'année (en général permis B) ne comprennent pas les membres des familles de ces travailleurs qui n'exercent pas une activité lucrative (femmes et enfants).

Districts	*Population suisse à fin décembre 1969*	*Etrangers (travailleurs occupés à l'année plus étrangers avec permis d'établissement)*	*Pourcentage*
Courtelary	*24 155*	*3 083*	*12,7*
Delémont	*25 151*	*2 706*	*10,7*
Franches-Mont.	*8 383*	*430*	*5,1*
Laufon	*12 765*	*1 543*	*12,1*
Moutier	*29 205*	*3 179*	*10,8*
La Neuveville	*5 314*	*394*	*7,4*
Porrentruy	*25 523*	*2 103*	*8,2*
Total Jura	*130 496*	*13 438*	*10,3*

Ce tableau montre que si, dans le canton de Berne, le pourcentage des étrangers bénéficiant de permis d'établissement et des travailleurs occupés à l'année, par rapport à la population suisse totale, est inférieur à 10 %, tel n'est pas le cas dans le Jura, ni, sans doute, à Bienne. Et il faut encore rappeler que nous n'avons pas tenu compte, dans nos calculs, des membres des familles de travailleurs étrangers occupés à l'année qui n'exercent pas d'activité lucrative (femmes, enfants). En englobant cette catégorie dans le nombre des étrangers domiciliés dans le Jura, la proportion de 10,3 % serait encore plus importante.

Ces chiffres sont impressionnants. Ils nous montrent l'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie du Jura. Ils devraient inciter tous les citoyens de nos sept districts à repousser résolument la funeste initiative Schwarzenbach.

ADIJ

Main-d'œuvre étrangère occupée dans le Jura bernois

Travailleurs occupés à l'année Jour du relevé : 29 août 1969

Groupes de professions	Courtelary	Delémont	Franches-Montagnes	Laufon	Moutier	La Neuveville	Porrentruy	Total
Mines et carrières		22		7	14	2	19	64
Agriculture, horticult.	8	22	4	9	13	19	38	113
Sylviculture et pêche	21	2		2	1		1	27
Alim., boissons, tab.	222	32	1	15	23	3	25	321
Industrie textile	6	5		173	1	1	171	357
Habillement	3	62		60	13	1	49	188
Cuir et caoutchouc				14			133	147
Industrie du papier	14			231	4			249
Arts graphiques	2	2		2	2		1	9
Industrie chimique	7			4				11
Métaux et machines	375	531	40	74	1068	39	137	2264
Horlogerie	984	513	127	2	410	57	241	2334
Terre, pierre et verre	89	56		410	63		22	640
Bois et liège	62	75	44	73	111	3	75	443
Bâtiment	146	167	22	24	142	54	111	693
Transports, commun.	22	6	1		9	2	138	42
Industrie hôtelière	113	106	46	37	93	16	2	522
Service de maison	49	108	6	23	95	32	78	391
Prof. du commerce	18	18	2	3	25	8	34	108
Personnel technique	5	20		6	8	2	12	53
Hygiène et médecine	12	42	5	20	51	7	19	156
Sciences et arts	10	17	12	6	1	4	4	54
Autres professions	48	27	4	6	38	5	31	159
Total	2216	1833	314	1201	2185	255	1341	9345

Main-d'œuvre étrangère occupée dans le Jura bernois

Saisonniers

Jour du relevé : 29 août 1969

Groupes de professions	Courtelary	Delémont	Franches-Montagnes	Laufon	Moutier	La Neuveville	Porrentruy	Total
Mines et carrières	3	4		1	13	4	13	38
Agriculture, horticult.	15	8	3	14	27	5	3	75
Sylviculture et pêche	6				1			7
Alim., boissons, tab.	1	1	1		1			4
Industrie textile				2			3	5
Habillement				2				2
Cuir et caoutchouc								
Industrie du papier				2				2
Arts graphiques								
Industrie chimique								
Métaux et machines	2	1			8		1	12
Horlogerie	6	4	2			1	1	14
Terre, pierre et verre		8		135			7	150
Bois et liège	1	2	5	1	2	1		12
Bâtiment	432	582	109	109	403	107	291	2033
Transports, commun.							4	4
Industrie hôtelière	6		4	4	2	4	2	22
Service de maison	2	10			5	7	3	27
Prof. du commerce								
Personnel technique								
Hygiène et médecine	1			1	1		1	4
Sciences et arts		1						1
Autres professions		2			1			3
Total	475	623	124	271	464	129	329	2415

Main-d'œuvre étrangère occupée dans le Jura bernois

Frontaliers

Jour du relevé : 29 août 1969

Groupes de professions	Courtelary	Delémont	Franches-Montagnes	Laufon	Moutier	La Neuveville	Porrentruy	Total
Mines et carrières		2					3	5
Agriculture, horticult.				1			2	3
Sylviculture et pêche			1					1
Alim., boissons, tab.		1					94	95
Industrie textile				175			428	603
Habillement							13	13
Cuir et caoutchouc							43	43
Industrie du papier				54				54
Arts graphiques								
Industrie chimique							2	2
Métaux et machines		2	2	76			164	244
Horlogerie	2	139	27				456	624
Terre, pierre et verre		2		34			26	62
Bois et liège		1					6	7
Bâtiment		1	3	2			36	42
Transports, commun.							6	6
Industrie hôtelière			1				8	9
Service de maison				1			3	4
Prof. du commerce	1						8	9
Personnel technique								
Hygiène et médecine							6	6
Sciences et arts							1	1
Autres professions							5	5
Total	3	148	34	343			1310	1838